



**Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**
Membre de la fédération FNEC FP-FO

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

FO boycotte le CNESER du 18 novembre 2020

La dernière mouture de la loi de programmation de la recherche (LPR) a été adoptée le 9 novembre par la commission mixte paritaire (CMP) de l'Assemblée Nationale et du Sénat, puis par l'Assemblée Nationale le 17 novembre.

Sous la pression, le gouvernement a renoncé à museler, limiter, les libertés académiques ; nous nous en félicitons.

Le retour à une programmation sur 10 ans confirme qu'il n'est pas question d'atteindre 1 % du PIB consacré à la recherche publique.

La suppression de la qualification nationale pour l'accès aux postes de Professeur des universités est maintenue, ainsi que la possibilité donnée aux établissements "d'expérimenter" sa suppression pour l'accès aux postes de maîtres de conférences. C'est une attaque majeure contre le statut national des enseignants-chercheurs, qui répond à une vieille "revendication" de la Conférence des Présidents d'Universités (CPU) : réduire le rôle du Conseil National des Universités (CNU) à la portion congrue, donner tout le pouvoir aux établissements autonomes.

L'amendement du Sénat, qui va permettre aux écoles privées vétérinaires de préparer au diplôme d'État de vétérinaire, est également maintenu.

La loi contient toutes les autres mesures déjà connues qui suscitent une forte opposition depuis des mois, le financement de la recherche sur projets et la remise en cause des statuts, avec pour conséquence la contractualisation généralisée et la fin de la liberté de recherche pourtant si nécessaire, comme le démontre le désarroi actuel face à l'épidémie, en partie dû aux refus, par l'UE et l'ANR, de financer les recherches sur les coronavirus, sous prétexte que le précédent coronavirus s'était éteint spontanément !

Mais cela ne suffisait pas ; la CMP, avec l'appui de la ministre, a modifié un amendement du Sénat pour en faire un article totalement liberticide et contradictoire aux franchises universitaires. Il prévoit que « *le fait de pénétrer ou de se maintenir dans l'enceinte d'un établissement d'enseignement supérieur sans y être habilité [...] ou y avoir été autorisé [...], dans le but de troubler la tranquillité ou le bon ordre de l'établissement* » serait passible d'un 1 an de prison et de 7 500€ d'amende voire, si l'acte est commis en réunion, de 3 ans de prison et de 45 000€ d'amende.

Comme le dit la commission permanente du CNU, « *Madame Frédérique Vidal ne dispose plus de la légitimité nécessaire pour parler au nom de la communauté universitaire* ». Dans l'enseignement supérieur et la recherche comme ailleurs, l'état d'urgence sanitaire est en réalité une machine de guerre contre les services publics, les droits des salariés, et les droits démocratiques.

Dans l'Education nationale, le ministre Blanquer n'offre que l'alternative entre des élèves entassés avec l'impossibilité de respecter les gestes barrières ou qu'une partie des enseignements soit assurée à distance (voire ne soit pas assurée).

Dans l'Enseignement supérieur, l'essentiel des cours est maintenant en distanciel. Le ministère n'a pas répondu aux demandes des syndicats de personnels et d'étudiants exprimées dans le communiqué intersyndical du 5 novembre¹, notamment « *que certains enseignements et dispositifs*

1 <http://foesr.fr/foesr/communiqués/links/2020-11-05-CP-intersyndical-recrutement.pdf>

d'accompagnement se poursuivent en présentiel », « le dédoublement des enseignements, notamment les TD, ce qui nécessite personnels et locaux » et « de financer dans l'urgence les postes, à commencer par ceux qui s'avéraient déjà nécessaires indépendamment de la crise sanitaire ».

Dans l'Education nationale comme dans l'Enseignement supérieur, le gouvernement refuse de créer les postes qui font défaut, il fait le choix de dégrader davantage les conditions de travail des personnels et les conditions d'étude des élèves et des étudiants.

C'est pourquoi FO boycotte cette séance du CNESER